



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais

**Le 13 février 2017 (EXTRAORDINAIRE)**

**PROCÈS-VERBAL** de la deuxième séance du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais, constituée par lettres patentes datées du 9 octobre 1991, tenue le 13 février 2017 à 13h30 au Centre administratif de la MRC, 216, chemin Old Chelsea, dans la municipalité de Chelsea.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : madame Madeleine Brunette, mairesse de la municipalité de Cantley, madame Caryl Green, mairesse de la municipalité de Chelsea, monsieur Robert Goulet, maire de la municipalité de L'Ange-Gardien, monsieur Denis Légaré, maire de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, monsieur Roger Larose, maire de la municipalité de Pontiac, monsieur Jacques Laurin, maire de la municipalité de Val-des-Monts et formant quorum sous la présidence du Préfet, monsieur Robert Bussière, préfet et maire de la municipalité de La Pêche.

**ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT** : monsieur Stéphane Mougeot, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC.

**L'avis de convocation ayant été transmis conformément aux exigences du Code municipal et à la constatation du quorum, son Honneur le Préfet ouvre la séance extraordinaire.**

**17-02-024 Adoption de l'ordre du jour**

**Il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Caryl Green  
APPUYÉ par la MAIRESSE Madeleine Brunette**

**ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour gouvernant cette séance du Conseil soit adopté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**17-02-025 Octroi d'un mandat à la firme Corps canadien des commissaires pour une expertise interne au sein du service de la Sécurité publique**

**ATTENDU QUE** le 20 octobre 2016, ce Conseil accordait un mandat à l'Institut de la Confiance dans les organisations afin d'effectuer un diagnostic organisationnel au sein du service de la Sécurité publique;

**ATTENDU QU'**afin de donner suite à ce diagnostic organisationnel, une expertise additionnelle est requise afin de compléter ce travail;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jacques Laurin  
APPUYÉ par le MAIRE Robert Goulet**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil octroie, par la présente, à la firme Corps canadien des commissaires pour une expertise interne au sein du service de la Sécurité publique;

**II EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises à cette fin à même le poste budgétaire suivant 02-210-00-419 : Honoraires professionnels – Autres et ce pour une somme de 20 000 \$ (montant avant les taxes);



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité régionale de comté  
des Collines-de-l'Outaouais**

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser le Préfet, monsieur Robert Bussière et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Stéphane Mougeot, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**17-02-026 Nomination de monsieur Yves Charrette au poste de directeur par intérim du service de la Sécurité publique**

**ATTENDU QUE** monsieur Denis St-Jean, directeur du service de la Sécurité Publique a annoncé son intention de se prévaloir d'une préretraite ;

**ATTENDU QUE** ce Conseil désire assurer la gestion des activités de la direction du Service de la sécurité publique, et désire procéder à la nomination d'un directeur par intérim;

**ATTENDU QUE** le préfet, le comité de la sécurité publique et le directeur général et secrétaire-trésorier ont rencontré des candidats potentiels afin de combler ladite vacance;

**ATTENDU QUE** ces mêmes personnes ont arrêté leur choix sur monsieur Yves Charrette, tenant compte de ses expériences et mandats antérieurs ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Goulet  
APPUYÉ par le MAIRE Jacques Laurin**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil nomme par la présente monsieur Yves Charrette au poste de directeur par intérim du Service de la Sécurité Publique conformément aux modalités énoncées au contrat de travail négocié entre les parties suivant le départ de Monsieur St-Jean;

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise, par la présente, le Préfet, Robert Bussière et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Stéphane Mougeot, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**17-02-027 Levée de la séance**

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Roger Larose  
APPUYÉ par le MAIRE Denis Légaré**

**ET RÉSOLU QUE** la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

**Adoptée à l'unanimité**

Il est 14h00.

Robert Bussière  
Préfet

Stéphane Mougeot  
Directeur général et secrétaire-trésorier